

Le chantage au nom de domaine menace

L'affaire qui vient de toucher un entrepreneur du pays de Galles, Michael Nicholas, est le signe inquiétant de la prolifération actuelle de ce genre de pratiques. En jouant sur l'urgence, un faux 'register' arnaque des détenteurs de domaines.

Le chef d'entreprise gallois s'est fait extorquer environ 2.250 euros, suite à un coup de fil alarmant d'une société se faisant appeler l'Internet Registration Office (IRO) pour soi-disant protéger le site Internet de sa société. D'après *Domainesinfo*, le nom à connotation officielle du faux register l'a convaincu de la légitimité de son interlocuteur. « *Ils m'ont dit être les seuls à faire ce genre d'enregistrements en Angleterre,* » a-t-il expliqué devant le tribunal de Swansea en Angleterre, où IRO est actuellement accusé de fraude. Pour réussir son coup, le « vendeur » de IRO a raconté à l'entrepreneur que l'un de ses concurrents avait demandé l'enregistrement du nom de sa société et donc qu'il lui fallait payer 2.250 euros pour protéger son nom. La France n'est pas à l'abri de ce type de chantage. En général, les appels viennent d'Angleterre, du sud de la France et parfois même des USA, la prudence est donc de mise. Généralement, l'arnaque est basée sur un principe récurrent. Tout part d'un coup de fil sous la forme d'un ultimatum, par exemple : « *Nous vous appelons pour vous rendre service car un de nos clients nous a demandé d'enregistrer vos marques en nom de domaine. Si vous le faites dans les prochaines heures, nous vous donnerons la priorité.* ». Bien entendu la proposition n'est pas gratuite? au contraire, les tarifs proposés par ces sociétés sont tout à fait exorbitants.

Pour éviter l'arnaque Domainesinfo rappelle quelques règles

– Les bureaux d'enregistrement (registrar) sérieux ne vendent pas par la menace ou la peur. Assurez-vous donc de travailler avec un registrar accrédité par les grands organismes de gestion comme l'ICANN, l'AFNIC ou l'EURID. – Si une société vous contacte pour vous « convaincre » de protéger vos noms avant que quelqu'un d'autre ne le fasse, demander toujours à recevoir un devis par écrit. Cela vous permettra de mieux identifier les noms ciblés si, en cas de refus d'obtempérer de votre part, ces derniers étaient quand même enregistrés. Vous pourriez alors mieux préparer une action en riposte. – Un registrar professionnel ne fait pas qu'enregistrer vos noms. Il sait aussi déterminer avec vous la meilleure politique de nommage à suivre. Faire ce travail peut permettre de vous protéger sur les noms et les zones à risque avant d'être ciblé par des tentatives d'arnaques.